

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021,  
Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 52 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Stéphane LARTIGUE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS

**RAPPORT N° 210615-27-DIV-**

**DECISIONS DU PRESIDENT :  
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu des articles susvisés,

Il est indiqué que le Président a pris les décisions suivantes :

❖ **Au titre de la délégation n° 5 relative aux marchés et accords-cadres**

Date	Type d'acte	Décision	Montant
09/03/2021	Commande	<b>Crèche Aramits : Changement sécurité eau chaude sanitaire</b> Attributaire : INTER ENERGIES	675,89 € TTC
11/03/2021	Commande	<b>Aire d'accueil de Soeix : Plan état des lieux et implantation des emplacements théoriques</b> Attributaire : TERRA	1 674,00 € TTC
26/03/2021	Commande	<b>Station d'épuration du Somport : Préparation et dépôt du permis de construire</b> Attributaire : FABRE	2 682,00 € TTC
30/03/2021	Commande	<b>Création d'hébergement artiste – Jéliote : Mission bureau de contrôle</b> Attributaire : SOCOTEC	2 580,00 € TTC
15/04/2021	Commande	<b>Crèche Ilot Mômes : Changement dôme salle de change</b> Attributaire : CASTEIGNAU LABARTHE	2 062,50 € TTC
26/04/2021	Commande	<b>Aérodrome : Remise en état des portiques hangar planeurs</b> Attributaire : ETCHARRY	6 907,20 € TTC
11/05/2021	Commande	<b>Fort du Portalet : Diagnostic des murs du chemin d'accès</b> Attributaire : GEOLITHE	7 470,00 € TTC
11/05/2021	Commande	<b>Pépinière d'entreprises : Création d'une mezzanine</b> Attributaire : SESTIAA	8 557,20 € TTC

❖ **Au titre de la délégation n° 7 relative aux locations mobilières et immobilières**

Pépinières d'entreprises :

Suite à l'avis favorable du Comité d'Agrément du vendredi 2 avril 2021, il a été accordé une location d'un atelier et d'un bureau à la société B2C FORMATIONS, représentée par M. Cédric Buffard à compter du 12 avril 2021. La durée de cette convention d'occupation précaire et d'accompagnement est de 24 mois, éventuellement renouvelable une fois, pour un loyer mensuel, forfait service inclus, de 517.14 € HT.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY